



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2021-2022**, tenue le jeudi 21 avril 2022, à 9 h 30, en visioconférence.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2020-2021 tenue le jeudi 29 avril 2021
4. Rapport du Comité exécutif
5. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
 - 5.1 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
 - 5.2 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
 - 5.3 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
6. Élections aux instances de l'UQAM
 - 6.1 Conseil d'administration (3 postes)
 - 6.2 Commission des études (3 postes)
 - 6.3 Sous-commission des ressources (3 postes)
7. États financiers et prévisions budgétaires
 - 7.1 États financiers 2021-2022
 - 7.2 Prévisions budgétaires 2022-2023
 - 7.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2022-2023
8. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
 - 8.1 Comité exécutif (trésorerie)
 - 8.2 Conseil exécutif (représentante, représentant à l'École de gestion, à la Faculté des sciences)
9. Informations
10. Divers

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Geneviève Hervieux, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Michel Lacroix, Rémi Bachand, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Projet d'ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2020-2021 tenue le jeudi 29 avril 2021
4. Rapport du Comité exécutif
5. États financiers et prévisions budgétaires
 - 5.1 États financiers 2021-2022
 - 5.2 Prévisions budgétaires 2022-2023
 - 5.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2022-2023

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

6. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
 - 6.1 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
 - 6.2 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
 - 6.3 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
7. Élections aux instances de l'UQAM
 - 7.1 Conseil d'administration (3 postes)
 - 7.2 Commission des études (3 postes)
 - 7.3 Sous-commission des ressources (3 postes)
8. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
 - 8.1 Comité exécutif (trésorerie)
 - 8.2 Conseil exécutif (représentante, représentant à l'École de gestion, à la Faculté des sciences)
9. Motion de remerciements
10. Informations
11. Divers

Sur proposition de Mario Houde, appuyée par Gabrielle Tremblay, l'ordre du jour révisé est adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2020-2021 tenue le jeudi 29 avril 2021

Sur proposition de Nicolas Guichon, appuyée par Mario Houde, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2020-2021, tenue le jeudi 29 avril 2021, est adopté avec les corrections mentionnées en séance.

4. Rapport du Comité exécutif

La parole est donnée à la présidente, Geneviève Hervieux, qui lit le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2021-2022 (voir annexe 1).

1^{re} VP – Compte rendu de l'année 2021-2022

Henriette Bilodeau est responsable de l'élaboration du projet de convention collective et du Comité de négociation. À cette tâche s'ajoute la responsabilité de l'application de la convention collective, du comité de relations de travail et de tous les comités touchant les conditions de travail des professeur.e.s et des maîtres de langue. Ces responsabilités sont assumées en collaboration avec le 2^e vice-président, Frédéric Fournier, le 3^e vice-président, Louis Gaudreau, et la 4^e vice-présidente, Maryvonne Merri.

Elle rappelle que le contexte de la pandémie a affecté l'ensemble du corps professoral. Le retour en présence a alimenté les inquiétudes de certain.e.s et en a soulagé d'autres, qui souhaitaient retrouver une vie académique plus « normale ». Elle observe un épuisement général au sein du corps professoral, le nombre d'absences pour maladie ayant doublé depuis l'année dernière. Elle constate une augmentation du nombre de mésententes, d'incompréhensions et de conflits entre les membres du corps professoral, entre les professeur.e.s et les étudiant.e.s ainsi qu'entre les professeur.e.s et les membres du personnel. Le nombre d'accompagnements au BIPH a augmenté significativement requérant l'ajout d'une 4^e vice-présidence au SPUQ.

La qualité des relations de travail ne s'améliore pas, comme en témoigne la tendance à judiciaireiser les conflits plutôt que de résoudre les problèmes à l'aide d'une entente entre les parties. L'année 2021-2022 a été marquée par l'augmentation du nombre de griefs (passant de 8 à 14 en un an). Il s'agit majoritairement de griefs individuels (n=12). Toutefois, deux griefs sont de nature syndicale, l'un portant sur le versement de la PSG (Politique salariale gouvernementale) et l'autre sur l'interprétation de l'article 18, soit les activités professionnelles extérieures et le double emploi. Une diminution du nombre de lettres d'entente est rapportée pour l'année 2021-2022. Ces ententes concernent, entre autres, la demande d'être évalué.e pendant un congé parental

ou de maladie, le règlement de griefs avant le début de l'arbitrage, la prolongation de mandat de direction ou le report d'un départ à la retraite.

Henriette Bilodeau rappelle les démarches effectuées afin de préparer le cahier des demandes syndicales dans le cadre du renouvellement des conventions collectives. Il s'agit des rencontres « midi-14 heures » réunissant des professeur.e.s, des directions de programmes et de département pour discuter des besoins, des problèmes et identifier des solutions en ce qui concernent la conciliation travail-famille/vie privée, l'évaluation et l'enseignement en ligne. D'autres rencontres, sans thème spécifique, ont permis de mettre en évidence les problèmes auxquels les membres du corps professoral ont été confrontés, individuellement et collectivement, au cours de la pandémie et au cours des dernières années.

L'adoption du cahier des demandes syndicales pour le renouvellement de la convention collective doit se faire dans le cadre d'une assemblée générale du SPUQ. À cet égard, deux réunions extraordinaires de l'Assemblée générale (en mars dernier) ont permis d'adopter la première partie du cahier des demandes (articles 1 à 19). La seconde partie sera présentée dans le cadre de deux réunions extraordinaires de l'Assemblée générale du SPUQ qui se tiendront au mois de mai. Les principales demandes concernent la reconnaissance syndicale en ce qui concernent, notamment, les prérogatives et rôles de la Commission des études ainsi que les droits inscrits dans notre convention collective, tels que ceux reconnus par la clause 3.02, spécifiant que le SPUQ est le seul représentant des professeur.e.s en matière de travail et des conditions dans lesquelles il s'exerce. Le renforcement de cette clause s'avère nécessaire, car la direction instaure de nouvelles pratiques qui contournent non seulement notre mode de fonctionnement collégial, mais également la convention collective. Henriette Bilodeau rappelle, à cet égard, la mise en place des cinq tables de concertation par la rectrice et son appel à participer lancé à la communauté. Cette démarche de la rectrice contrevient, à certains égards, à la convention collective. Plus spécifiquement, des sujets abordés à ces tables de concertation touchent nos conditions de travail ou des modalités entourant l'exercice de notre travail. Par ces manœuvres de gestion dites « modernes », la direction vise à discréditer les représentant.e.s syndicaux et conséquemment à affaiblir les revendications collectives. Henriette Bilodeau rappelle que les représentant.e.s professoraux aux instances sont élu.e.s par l'Assemblée générale et ne sont pas choisi.e.s par la direction. Ainsi, l'élection des membres professoraux dans le cadre d'une assemblée générale confirme leur rôle de représentativité du corps professoral lors de leur participation aux instances. Ceci constitue une grande différence en termes de légitimité de représentation. Elle réitère le fait que depuis plusieurs années, nos instances légitimes sont bafouées par la direction. Les résolutions adoptées par les instances, qu'elles soient départementales, issues du Conseil exécutif ou du Conseil syndical, sont systématiquement ignorées par le rectorat et ses vice-rectorats. Henriette Bilodeau considère que la direction actuelle ignore le corps professoral et ses préoccupations.

Le contournement du mode de gestion collégiale par la direction de l'UQAM et le fait qu'elle ignore toute demande des instances du SPUQ, suggèrent que la négociation sera longue et qu'elle nécessitera une forte mobilisation du corps professoral. Il est maintenant reconnu que la direction de l'UQAM tend à étirer le processus de négociation. Henriette Bilodeau rappelle le cas du SEUQAM et du SPPEUQAM, pour obtenir des réponses favorables de la part de la direction, les syndicats ont dû obtenir à forte majorité des mandats de grève illimitée. Henriette Bilodeau termine sa présentation en invitant les membres du corps professoral à assister en grand nombre aux prochaines assemblées générales, car la direction réagit au rapport de force.

La parole est donnée à Frédéric Fournier, 2^e vice-président, qui aborde le travail d'accompagnement effectué par les officières et officiers du SPUQ. On apprend que l'année 2021-2022 est marquée par l'augmentation du nombre d'accompagnement des membres du corps professoral, soit au SPE au BIPH,

auprès de vice-recteurs ou encore au Bureau de la protectrice universitaire. Le temps alloué aux accompagnements individuels est variable, passant d'une heure à plusieurs dizaines d'heures, en raison de la complexité des dossiers, mais aussi de l'impact négatif de certaines procédures sur le plan humain.

Le travail d'accompagnement permet d'être les témoins directs de l'impact négatif de la charge de travail, mais aussi des limites de certaines politiques institutionnelles ou de la vision de nos employeurs quant à la tâche de professeur.e et de maître de langue. Bien que la pandémie ait entraîné des répercussions majeures, tant sur le plan personnel que professionnel, elle n'est pas la seule responsable de l'augmentation du nombre d'accompagnements réalisés. Une tendance semble se cristalliser en ce qui concerne la distribution d'avis disciplinaire comme solution à tout problème. Hélas, le recours à des pratiques coercitives pousse nos collègues dans des situations inextricables, tant au point de vue professionnel que personnel.

Frédéric Fournier constate chez les membres du corps professoral, une perte de confiance dans les processus de résolution de conflits mis en œuvre par la direction. Il rappelle que la prévention et la médiation sont des moyens à privilégier pour résoudre les conflits et réduire les tensions au sein d'une équipe. La judiciarisation des conflits ne s'avère pas toujours efficace.

Ce travail d'accompagnement du SPUQ est donc utile pour protéger les droits des professeur.e.s et des maîtres de langue. Le 2^e vp encourage les membres à faire appel aux officiers, officières du SPUQ au besoin.

La parole est donnée au 3^e vice-président. Louis Gaudreau expose les responsabilités relevant de la 3^e vice-présidence, qui consistent entre autres à assister la présidente lors des rencontres de concertation et d'accompagner des membres à des rencontres au SPE lorsque la situation l'exige. Il est aussi responsable d'assurer le relais entre le CSLCR et le Comité exécutif du SPUQ. On apprend que les membres du CSLCR ont tenu cinq réunions. Le CSLCR a organisé quatre consultations attirant la participation d'au moins 30 professeur.e.s et maîtres de langue de vingt départements et écoles. Quatre dossiers ont occupé les membres du comité au cours de l'année : 1) participation aux consultations du vice-recteur au Développement humain et organisationnel en matière d'accès à l'égalité en emploi; 2) identification des articles de la convention collective pour y ajouter des mesures d'égalité en emploi afin de favoriser une meilleure représentation des groupes racisés; 3) révision de la politique n° 28 « Politique sur les relations interethniques »; 4) poursuite des travaux liés au sondage mené auprès des professeur.e.s, maîtres de langues et personnes chargées de cours au cours de l'été 2021. Louis Gaudreau rappelle les objectifs du sondage : 1) savoir dans quelle mesure les membres de la communauté uqamienne ont vécu ou ont été témoins d'incidents racistes; 2) donner un aperçu des formes que peuvent prendre le racisme au sein de l'institution; 3) identifier les champs d'actions à investir pour combattre le racisme au sein de l'institution. L'examen des réponses au sondage a semé l'idée de tenir des consultations. La parole est cédée à Myriame Martineau.

La professeure Myriame Martineau, du Département de sociologie, est invitée à présenter un bilan des activités du CSLCR pour l'année 2021-2022. Elle rappelle le sondage et les consultations menés auprès du corps professoral à l'été et à l'automne 2021 dont le rapport sera diffusé prochainement. Les résultats préliminaires mettent en évidence que l'UQAM n'est pas exempte de racisme systémique, que les personnes racisées vivent du racisme lors des activités d'enseignement et départementales, qu'il est exprimé et observé par tous les membres de la communauté (p. ex. professeur.e envers des étudiant.e.s, et l'inverse, entre les professeur.e.s et entre les étudiant.e.s). Le racisme se manifeste dans plusieurs contextes (formels et informels), lieux (p. ex. corridors, salle de classe ou de réunion) et revêt diverses formes (p. ex. contenus enseignés, biais inconscients, microagressions, blagues). La professeure Martineau mentionne l'utilité des données qualitatives pour illustrer le racisme systémique et en rapporte quelques exemples.

Par ailleurs, bien que le racisme systémique soit présent à l'UQAM, il n'est pas reconnu dans l'institution. Des pistes d'actions sont exposées. À cet égard, des professeur.e.s du CSLCR participent à la révision de la politique 28 et demandent, entre autres, de le prendre en compte dans la nouvelle version de cette politique. Myriame Martineau mentionne l'importance de sensibiliser les collègues aux biais inconscients surtout lors des processus d'évaluation et d'embauche, qui ne prennent pas toujours en considération la diversité des expériences de travail. Elle évoque l'importance de mettre en place rapidement des dispositifs de soutien et des espaces sécuritaires pour la prise de parole. Elle propose l'ouverture, au BIPH, d'une section spécifiquement réservée à la lutte contre le racisme systémique. Aussi, dans le cahier des charges du renouvellement de la convention collective, on aimerait apporter des changements qui feraient en sorte de rendre audibles les groupes racisés.

Une professeure remercie le CSCLR de ce travail très important pour la communauté et l'UQAM.

22AG509 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2021-2022

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du Comité exécutif du SPUQ présenté en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. États financiers et prévisions budgétaires

5.1 États financiers 2021-2022

Le trésorier, Daniel Chapdelaine, présente l'état des produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Il attire l'attention sur quelques postes budgétaires, puis fait le lien avec le Rapport des vérificateurs. Il indique aussi que la liste des dons et appuis faits par le SPUQ en 2021-2022 se trouve dans le dossier.

22AG510 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la vérification effectuée par Deloitte, comptables agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Prévisions budgétaires 2022-2023

Le trésorier présente les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 en fournissant des explications sur quelques postes budgétaires au regard des prévisions 2021-2022 et du budget réalisé en 2021-2022.

22AG511 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2022-2023 préparé par le trésorier, Daniel Chapdelaine;

ATTENDU les explications fournies en séance;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2022-2023, couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2022-2023

22AG512 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022-2023

Proposition du Conseil exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE Deloitte, comptables agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM

6.1 Rapport d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources

Fabrice Larribe, représentant des professeur.e.s de la Faculté des sciences à la Sous-commission des ressources (SCR) en résume les travaux.

Il mentionne que cinq réunions se sont tenues, soit deux de moins que l'année dernière, annulées à cause de la COVID-19.

En mai dernier, les dégrèvements d'enseignement destinés à la recherche ont été attribués. Plusieurs professeur.e.s (n=79) ont déposé une demande, mais la SCR ne disposait que de 22 dégrèvements pour le concours, puisque des 130 dégrèvements prévus à la clause, on y retranche ceux dédiés à l'accueil des nouvelles et nouveaux professeurs et ceux attribués en fonction des règles des organismes subventionnaires gouvernementaux.

Toujours en mai, la SCR a étudié le projet de répartition de l'enveloppe de charges d'enseignement au 1^{er} cycle 2022-2023 préparé par le Comité institutionnel composé du vice-recteur à la Vie académique (VRVA), des vice-doyen.ne.s aux études (VDE) ainsi que des directeurs du Bureau d'évaluation et d'analyses financières (BEAF). L'estimation des effectifs étudiants pour l'année 2022-2023 permettait d'atteindre une moyenne de 40,5 étudiant.e.s par groupe/cours, représentant 4651 charges. Toutefois, l'estimation était optimiste et au 25 mars, la prévision des effectifs passait de 188 000 à 174 000 étudiants. On apprend que le professeur Larribe participe à la révision du modèle de répartition de l'enveloppe de charges d'enseignement, amorcée à l'automne dernier. Le processus de révision est cependant en suspens.

Des professeur.e.s de la SCR, membres du Comité de répartition des postes, se sont réunis au cours de l'été pour prendre connaissance des postes demandés par les départements. On apprend que, parmi les 40 départements et écoles, 28 ont formulé des demandes de postes, totalisant 70 demandes. Le Comité a attribué 31 postes au premier tour; 7 postes ont été placés en réserve. La répartition finale des 38 postes a été effectuée en octobre après la rencontre des directions de département.

Pendant l'automne, un sous-comité a été formé pour examiner les principes de répartition des postes, les professeur.e.s souhaitaient améliorer le fonctionnement. Ces principes ont été adoptés par la SCR en janvier dernier. Trois éléments ont alors été modifiés : 1) ajout d'une case dans les formulaires de demande de postes permettant de justifier les postes vacants (il s'agissait d'une demande du comité de répartition); 2) insertion d'une nouvelle réunion avant que le sous-comité de répartition ne fasse son travail, soit une réunion de tous les membres de la SCR, de façon à ce que toutes les facultés et école soient représentées à cette occasion; et 3) ajout d'un processus permettant au VRVA de présenter, au département ou école qui en fait la demande, les motifs justifiant que le poste n'a pas été accordé. À la suite des commentaires sur ce projet de révision des principes, quelques départements ont partagé des commentaires, et des ajustements ont été faits : le VRVA s'est engagé à étudier la possibilité d'utiliser des indices permettant de mieux mesurer l'évolution du nombre d'étudiant.e.s de cycles supérieurs et l'effectif professoral puisqu'en ce moment, cela ne semble pas apparaître clairement dans les fiches départementales.

Une professeure demande des précisions quant à l'utilisation des commentaires des membres de la SCR par le Sous-comité de répartition des postes. Les critères seront appliqués lors du prochain exercice de répartition de postes. On apprend qu'il y a eu beaucoup de discussions sur la façon d'intégrer tous les membres de la SCR. Pour ne pas alourdir cet exercice, il était plus facile de maintenir un sous-comité, mais il importait de permettre à l'ensemble des membres de la SCR de s'exprimer.

5.2 Rapport d'une représentante professorale et d'un représentant professoral à la Commission des études (CE)

La professeure Véronique Fortier, de la Faculté des sciences de l'éducation, résume les principaux dossiers abordés par la CE au cours de l'année 2021-2022, et le professeur Christophe Hohlweg, de la Faculté des sciences, présente l'état de la situation relativement au dossier de l'enseignement en ligne.

Le rapport de la professeure Fortier permet de constater que la crise sanitaire a été l'occasion pour la direction de recourir à des pratiques laissant moins d'espace aux discussions, lesquelles permettent normalement une prise de décision démocratique sur des questions académiques. Les commissaires professoraux de la CE ont dû tout au long de l'année lutter pour faire entendre la voix des professeur.e.s en matière d'enseignement, de recherche et de création. Ainsi, dès la rentrée de l'automne, les commissaires professoraux ont dû exiger que les services du rectorat et des vice-rectorats respectent le rôle décisionnel et incontournable des instances en ce qui concerne la prise de décision dans les dossiers académiques. La transmission de consignes contradictoires de la part de la direction relativement aux accommodements possibles lors des absences liées à la COVID-19 est un exemple de consigne dépassant leurs prérogatives. Cela a généré une surcharge de travail notamment pour les professeur.e.s assumant la direction d'une unité de programmes ou d'un département. Véronique Fortier rapporte que la direction a également eu recours à la présentation de document sous embargo, ce qui limite les possibilités de se préparer individuellement et collectivement aux discussions nécessaires à la prise de décision en séance. Elle mentionne que les suggestions de la part des commissaires pour faciliter le retour en présence à l'hiver 2022 et pour faire face à la montée du variant OMICRON du SARS-CoV-2 de manière sécuritaire ont été rejetées par la direction. Seule réponse, répétée par la rectrice : la direction doit observer les consignes du ministère, l'UQAM n'a aucun pouvoir de décision. Pourtant d'autres universités annonçaient déjà une rentrée en présence au début de janvier. D'ailleurs, le SPUQ et le SPPEUQAM, dans une rencontre avec le ministère, obtenaient la confirmation que les universités avaient l'autonomie de leur décision. Il semble que la direction a utilisé les décrets ministériels, ou son interprétation de ceux-ci, afin d'éviter les discussions, même sur des questions relevant directement de la CE. De plus, la tendance de la direction à recourir à des avis juridiques lors de la présentation des dossiers portant sur l'enseignement, la recherche et la création lui a permis de fermer la porte aux discussions.

Véronique Fortier mentionne que le vice-recteur à la Vie académique et le vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion se sont montrés plus à l'écoute et plus ouverts à la collaboration sur certains dossiers. Par exemple, la mise en place d'un tableau de suivi pour les avis et les commentaires formulés par les assemblées départementales répond à la demande des commissaires professoraux d'un meilleur suivi à cet égard pour les dossiers de création ou de modification de programmes. Aussi, récemment, une présentation de l'état des lieux sur la révision de la Politique n° 14 « Politique d'évaluation de programmes » a permis de constater que les multiples demandes des commissaires pour simplifier la démarche ont été prises en compte, de même que leurs suggestions avant la transmission du document.

Le professeur Christophe Hohlweg insiste à son tour sur le rôle fondamental de la CE, car ses membres, démocratiquement élus, sont responsables de l'enseignement, de la recherche et de la création à l'UQAM, ainsi que de l'orientation, du développement et de la cohérence académique générale au sein de notre université.

Il réitère les constats formulés précédemment en ce qui concerne la tendance de la direction à mettre les membres de la CE devant le fait accompli sur des enjeux académiques de la première importance pour l'avenir de l'UQAM. Christophe Hohlweg rappelle le contexte obligeant les membres du corps professoral à dispenser leur enseignement à distance. Il fait remarquer que le retour à la normale oblige la tenue d'une discussion stratégique sur l'organisation de l'enseignement à distance à l'UQAM. Dès octobre 2021, les commissaires ont souligné l'urgence de tenir une discussion concernant les modalités de prestation des cours afin de s'assurer d'établir une cohérence institutionnelle à cet égard. Les commissaires ont proposé que la CE tienne une consultation institutionnelle sans que cela retienne l'attention de la direction. Christophe Hohlweg remarque qu'au cours de l'été 2021, plus de 80 salles de cours ont été équipées de dispositifs permettant l'enseignement comodal sans que les balises à cet égard n'aient été discutées dans les instances. La diminution de l'effectif étudiant annoncée en novembre crée des tensions et la direction propose de remédier aux problèmes en offrant des plages horaires variées et des modes d'enseignement hybride, en ligne et en présentiel. La direction semble utiliser des stratégies détournées pour forcer l'augmentation de l'offre de cours à distance. À cet égard, la vigilance des commissaires a permis de retirer un document déposé à la CE du mois de décembre, dont les conclusions proposaient notamment comme seule solution pour pallier la diminution de l'effectif étudiant « de lancer rapidement et avec envergure des programmes de formation à distance ou hybride ». Sans le retrait de ce document inscrit à l'ordre du jour de cette réunion, la direction de l'UQAM aurait prétexté avoir l'aval de la CE pour intensifier le développement de l'enseignement en ligne.

Christophe Hohlweg rappelle qu'en décembre la direction a annoncé que des midi-causeries se tiendront en janvier avec les directions de programmes et de département ou école pour connaître leurs besoins au regard de l'enseignement à distance sans que la CE ait établi les balises de cette discussion. En janvier et en février, les commissaires réitérent, mais en vain, leur demande pour que la CE entreprenne une consultation institutionnelle sur l'enseignement à distance dans les meilleurs délais. Lors de la réunion du 12 avril, la direction présente le « Bilan des discussions sur l'enseignement en ligne – synthèse et actions ». Les informations présentées indisposent les commissaires, car la direction se contente de les informer des actions qu'elle compte entreprendre, sans discussion, sans réflexion, sans consultation sérieuse de la communauté. De plus, la présentation de ce bilan n'est accompagnée d'aucune résolution, ce qui est inhabituel à la CE. Les commissaires ont cru de leur devoir d'apporter une résolution en séance constatant que la consultation institutionnelle a été effectuée dans un contexte de pandémie et demandant qu'elle soit reprise pour permettre la participation du plus grand nombre. La résolution a été adoptée à l'unanimité. Christophe Hohlweg termine son rapport en invitant les collègues à contacter les commissaires pour discuter de leurs préoccupations ou poser des questions en lien avec la CE.

5.3 Rapport d'un représentant du corps professoral au Conseil d'administration

Le professeur Louis-Claude Paquin, de l'École des médias, fait état de la contribution des représentant.e.s des professeur.e.s et des maîtres de langue au Conseil d'administration (CA).

Il dresse le bilan de ses six années au CA après avoir siégé cinq ans à la CÉ. Il mentionne que le rôle des professeur.e.s au CA consiste à expliquer les éléments des dossiers pour permettre aux membres externes de comprendre l'impact de leurs décisions sur l'institution. Ce faisant, les membres professoraux doivent combattre le préjugé défavorable selon lequel ils et elles portent la position syndicale, alors qu'ils et elles partagent, plutôt, avec ces membres, leurs connaissances et leur expérience. Il s'avère important de garder son calme et de trouver des solutions lorsqu'on est en présence d'une conception erronée d'un pan de la vie universitaire. La composition du CA est telle que les membres socio-économiques représentent la balance du pouvoir, alors que les autres sièges sont divisés entre les membres de la direction, ceux du corps professoral, et la personne représentant les étudiant.e.s. Cela crée une dynamique différente : il faut convaincre les membres socio-économiques. Louis-Claude Paquin salue les collègues qui ont pris l'initiative de former ces personnes à l'aspect pédagogique de notre travail et constate un début d'ouverture qui demeure tout de même fragile.

Louis-Claude Paquin évoque la transparence apportée par l'actuelle vice-rectrice à l'Administration et aux finances (VRAF). Il considère que la rectrice Fusaro a transformé la direction par la création de vice-rectorats et constate que la révision des règlements et politiques de l'UQAM par la nouvelle secrétaire générale transforme peu à peu la culture uqamienne, avant même que cette vague de transformation ait pu atteindre le règlement n° 3. La révision des règlements s'explique par la nécessité de s'arrimer aux nouvelles lois provinciales. Il rapporte qu'il arrive que le CA effectue des modifications aux politiques en s'appuyant sur l'avis juridique accompagnant chaque dossier.

Louis-Claude Paquin compare les présidences. L'ancienne présidente du CA, Nathalie Maillé, a introduit l'ordre du jour minuté (cette procédure a contrarié les professeur.e.s) et diminué le nombre de réunions. Après la démission de Madame Maillé, l'intérim a été assuré par Richard Fillion, du collègue Dawson, qui a réussi à apaiser les tensions dans les relations avec les étudiant.e.s en faisant preuve d'écoute. Le président actuel, Simon Prévost, semble accueillir plus favorablement les débats.

La nouvelle formule de financement du gouvernement a fragilisé l'UQAM. On apprend que le financement additionnel versé par le gouvernement a été dédié au remboursement du déficit.

En conclusion, le commissaire souhaite transmettre quelques suggestions. Il met d'abord en garde contre le recours à des « tables de concertation » auxquelles il privilégierait un véritable chantier qui permette de réfléchir collectivement à l'avenir de l'institution. En ce moment, des programmes courts sont créés en grand nombre sans qu'on ait réfléchi en amont. Il invite les professeur.e.s et les maîtres de langue à oser la créativité et les invite à consulter les annuaires de l'UQAM des années 70 pour s'inspirer des modules et des familles.

Lucie Lamarche remercie Louis-Claude pour son parcours et sa patience auprès de ses collègues de la « relève » au CA.

Une membre le remercie de son intervention et de ses six ans de travail au CA. Elle aborde la question de la diffusion : cela reste une question entière, travail de fond à faire et diffusion en français particulièrement importante.

22AG513 RAPPORTS DE LA REPRÉSENTANTE, DES REPRÉSENTANTS DU CORPS PROFESSORAL AUX INSTANCES DE L'UQAM

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du professeur Fabrice Larribe, représentant du corps professoral à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU le rapport de la professeure Véronique Fortier et du professeur Christophe Hohlweg, représentant.e du corps professoral à la Commission des études;

ATTENDU le rapport du professeur Louis-Claude Paquin, représentant du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du professeur Fabrice Larribe, représentant du corps professoral à la Sous-commission des ressources, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication;

le rapport de la professeure Véronique Fortier et du professeur Christophe Hohlweg, représentant du corps professoral à la Commission des études, et remercie les représentants professoraux à cette instance pour leur implication;

le rapport du professeur Louis-Claude Paquin, représentant du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM, et remercie les représentantes et représentant professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élections aux instances de l'UQAM

7.1 Conseil d'administration (3 postes)

7.2 Commission des études (3 postes)

7.2 Sous-commission des ressources (3 postes)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM. Elle rappelle que la convocation à l'assemblée d'élections, conformément à la convention collective, a été faite conjointement par l'Université et le SPUQ. Le protocole stipule qu'au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où monsieur Jean-Philippe Gingras, directeur du Secrétariat des instances, est présent.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Doris Jeannotte, Rémi Bachand, qui accepte, est élu président d'élections. Sur proposition de Rémi Bachand, appuyée par Véronique Fortier, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

La présidente d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par le directeur du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, aux postes à pourvoir au Conseil d'administration, à la Commission des ressources et à la Sous-commission des ressources.

Désignation de trois (3) membres professeurs, professeurs représentant les professeurs, professeurs au Conseil d'administration de l'UQAM :

- Saidatou Dicko, professeure
Département des sciences comptables

- Michel Lacroix, professeur
Département d'études littéraires
- Lucie Lamarche, professeure
Département des sciences juridiques

Désignation de trois (3) membres professeures, professeurs provenant de l'École des sciences de la gestion, de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences humaines à la Commission des études de l'UQAM :

École des sciences de la gestion

- Paul Arseneault, professeur
Département de marketing
- Olga Navarro-Flores, professeure
Département de management

Faculté des arts

- Thérèse St-Gelais, professeure
Département d'histoire de l'art

Faculté des sciences humaines

- Frédérick Guillaume Dufour, professeur
Département de sociologie

Désignation de trois (3) membres professeures, professeurs provenant de la Faculté des arts, de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

Faculté des arts

- Sylvie Genest, professeure
Faculté des arts

Faculté des sciences

- Fabrice Larribe, professeur
Département de linguistique

Faculté des sciences de l'éducation

- Mathilde Cambron-Goulet, professeure
Département d'éducation et pédagogie

Établissement de la liste des professeures, professeurs habilité.e.s à voter

La secrétaire d'élections transmet les instructions permettant de dresser une liste finale des professeures, professeurs de la Faculté des arts, de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation, pour les élections à la Sous-commission des ressources, et de toutes les professeures, tous les professeurs, pour les élections à la Commission des études et au Conseil d'administration, permettant aux scrutateurs, scrutatrices de préparer les bulletins de vote électroniques. Elle mentionne que le vote par scrutin secret sera effectué à l'aide de la plateforme *Balotilo* qui permet d'assurer l'anonymat des personnes votantes.

Présentation des candidates et candidats, et élections

Le président d'élections invite les candidates et candidats à présenter les raisons qui les ont amené.e.s à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes. Par la suite, il demande aux professeures, professeurs de consulter leur boîte courriel pour procéder au vote.

Proclamation des résultats

Les résultats suivants sont proclamés par la secrétaire d'élections :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Saidatou Dicko : Votes pour : 85
 Votes contre : 5
 Votes annulés : 8

Saidatou Dicko est déclarée élue.

Michel Lacroix : Votes pour : 84
 Votes contre : 3
 Votes annulés : 11

Michel Lacroix est déclaré élu.

Lucie Lamarche : Votes pour : 81
 Votes contre : 4
 Votes annulés : 13

Lucie Lamarche est déclarée élue.

COMMISSION DES ÉTUDES

École des sciences de la gestion

Paul Arseneault : Votes pour : 32
 Olga Navrro-Flores : Votes pour : 54
 Votes annulés : 6

Olga Navrro-Flores est déclarée élue.

Faculté des arts

Thérèse St-Gelais : Votes pour : 80
 Votes contre : 2
 Votes annulés : 16

Thérèse St-Gelais est déclarée élue.

Faculté des sciences humaines

Frédéric Guillaume Dufour : Votes pour : 74
 Votes contre : 7
 Votes annulés : 17

Frédéric Guillaume Dufour est déclaré élu.

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté des arts

Sylvie Genest : Votes pour : 9
 Vote contre : 1
 Vote annulé : 0

Sylvie Genest est déclarée élue.

Faculté des sciences

Fabrice Larribe : Votes pour : 16
 Vote contre : 0
 Vote annulé : 0

Fabrice Larribe est déclaré élu.

Faculté des sciences de l'éducation

Mathilde Cambron-Goulet : Votes pour : 18
 Vote contre : 1
 Vote annulé : 0

Mathilde Cambron-Goulet est déclarée élue.

Mandat

Le directeur du Secrétariat des instances prend la parole pour féliciter les personnes élues et annoncer que les membres élu.e.s représentant les

professeures, professeurs au Conseil d'administration verront leur mandat prendre effet à la date fixée par l'Arrêté en Conseil exécutif du gouvernement du Québec confirmant leur nomination. En ce qui concerne les postes qui seront vacants au 15 février 2023, la date de l'Arrêté ne peut précéder la date de fin de mandat, soit le 14 février 2023. Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans.

Les membres élu.e.s représentant les professeures, professeurs à la Commission des études seront nommé.e.s par le Conseil d'administration le 16 juin 2022 pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2025.

Les membres élu.e.s représentant les professeures, professeurs de la Faculté des arts, de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation à la Sous-commission des ressources seront nommé.e.s par la Commission des études le 7 juin 2022 pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2025.

Levée de l'assemblée d'élections à 11 h 50.

8. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ

L'assemblée d'élections est réouverte.

La secrétaire générale, Catherine Gosselin, fait la présentation de la procédure d'élection. Elle rappelle que les membres du Comité exécutif sont élus par l'ensemble du corps professoral, alors que les membres du Conseil exécutif sont élus par les collègues de leur faculté ou école respective. Les mandats sont de trois ans.

La liste officielle des candidatures reçues aux différents postes à pourvoir, tant au Comité exécutif qu'au Conseil exécutif, a été insérée dans le dossier de la réunion. Le président d'élections demande si des personnes veulent poser leur candidature puis met fin à la période de mise en candidature. Il fait la lecture de la liste officielle des candidatures.

Au Comité exécutif

Trésorerie	Aucune candidature
------------	--------------------

Au Conseil exécutif :

École des sciences de la gestion	Jean-Pierre Gueyie, professeur Département de finance
----------------------------------	--

Faculté des sciences	Aucune candidature
----------------------	--------------------

La secrétaire d'élections explique la procédure d'éligibilité des personnes votantes et invite les membres à surveiller leur boîte de courriels où arriveront les bulletins de vote.

La personne ayant soumis sa candidature au poste du Conseil exécutif est ensuite invitée à présenter les raisons qui l'ont amenée à le faire.

École des sciences de la gestion

Jean-Pierre Gueyie :	Votes pour :	21
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	2

Jean-Pierre Gueyie est déclaré élu.

Geneviève Hervieux félicite le nouvel élu et souligne que des postes restent à combler et invite les membres à réfléchir à une possible implication.

9. Motions de remerciements

La parole est donnée à la secrétaire générale du SPUQ, Catherine Gosselin.

22AG514 REMERCIEMENTS POUR CHANTAL OUELLET, COMMISSAIRE SORTANTE DE LA SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

ATTENDU le mandat effectué par la professeure Chantal Ouellet à titre de commissaire représentant les professeur.e.s de la Faculté des sciences de l'éducation à la Sous-commission des ressources de 2019 à 2022;

ATTENDU sa participation active aux rencontres de concertation avec le SPUQ;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur.e.s aux instances de l'UQAM;

Sur proposition de France Dubé, appuyée par Jean Horvais,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Chantal Ouellet pour la qualité de son implication à la Sous-commission des ressources;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22AG515 REMERCIEMENTS POUR PAUL ARSENEAULT, COMMISSAIRE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

ATTENDU que le professeur Paul Arseneault a siégé à la Commission des études à titre de commissaire représentant les professeur.e.s pendant les trois dernières années;

ATTENDU sa participation active aux rencontres de concertation avec le SPUQ;

ATTENDU la défense vigoureuse des enjeux académiques tout au long de son mandat à la Commission des études;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur.e.s aux instances de l'UQAM;

Sur proposition de Christophe Hohlweg, appuyée par Véronique Fortier,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Paul Arseneault pour la qualité de son implication à la Commission des études;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22AG516 REMERCIEMENTS POUR BENJAMIN DERUELLE, COMMISSAIRE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

ATTENDU que le professeur Benjamin Deruelle a siégé à la Commission des études à titre de commissaire représentant les professeur.e.s pendant les trois dernières années;

ATTENDU sa participation active aux rencontres de concertation avec le SPUQ;

ATTENDU la défense vigoureuse des enjeux académiques tout au long de son mandat à la Commission des études;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur.e.s aux instances de l'UQAM;

Sur proposition de André Lemieux, appuyée par Christophe Hohlweg,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Benjamin Deruelle pour la qualité de son implication à la Commission des études;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22AG517 REMERCIEMENTS POUR JEAN-FRANÇOIS HAMEL, COMMISSAIRE SORTANT DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

ATTENDU le mandat effectué par le professeur Jean-François Hamel à titre de commissaire représentant les professeur.e.s à la Commission des études de 2019 à 2022;

ATTENDU sa participation active aux rencontres de concertation avec le SPUQ;

ATTENDU la constance de son engagement à défendre les enjeux académiques et à sa ferveur à défendre la mission de l'UQAM;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur.e.s aux instances de l'UQAM;

Sur proposition de Saidatou Dicko, appuyée par André Lemieux,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Jean-François Hamel pour son leadership, sa grande disponibilité et son implication à la Commission des études;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22AG518 REMERCIEMENTS POUR LOUIS-CLAUDE PAQUIN, MEMBRE SORTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQAM

ATTENDU les deux mandats effectués par le professeur Louis-Claude Paquin au Conseil d'administration de l'UQAM à titre de représentant des professeur.e.s;

ATTENDU sa participation active aux rencontres de concertation avec le SPUQ;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur.e.s aux instances de l'UQAM;

Sur proposition de Saidatou Dicko, appuyée par Christophe Hohlweg,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE Louis-Claude Paquin pour sa grande générosité à partager son expérience et ses connaissances avec les membres professeur.e.s sur le fonctionnement du CA;

REMERCIE chaleureusement Louis-Claude Paquin pour la qualité de son implication à titre de membre représentant les professeur.e.s au CA et au Conseil exécutif de l'UQAM.

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22AG519 REMERCIEMENTS POUR JEAN PRIVAT, REPRÉSENTANT DE LA FACULTÉ DES SCIENCES AU CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ

ATTENDU le mandat effectué par le professeur Jean Privat à titre de représentant des professeur.e.s de la Faculté des sciences au Conseil exécutif du SPUQ de 2019 à 2022;

ATTENDU sa participation active aux rencontres du Conseil exécutif, du Conseil syndical et aux Assemblées générales du SPUQ;

ATTENDU son engagement à l'amélioration des conditions de travail des professeur.e.s et des maîtres de langue et son souci pour que soient améliorées les conditions d'accueil des professeur.e.s provenant de l'étranger;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur.e.s aux instances du SPUQ;

Sur proposition de Mario Houde, appuyée par André Lemieux,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Jean Privat pour sa grande disponibilité et sa solidarité aux causes syndicales;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22AG520 REMERCIEMENTS POUR DANIEL CHAPDELAINÉ, TRÉSORIER SORTANT DU SPUQ

ATTENDU le mandat effectué par le professeur Daniel Chapdelaine à titre de trésorier du SPUQ de 2019 à 2022;

ATTENDU le soutien offert aux membres du SPUQ pour toutes questions relatives à la retraite;

ATTENDU sa participation active à l'organisation des journées de préparation à la retraite;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur.e.s aux instances du SPUQ;

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Eve Paquette,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Daniel Chapdelaine pour la qualité de son implication au Comité exécutif du SPUQ et sa participation au CIRAC;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Informations

La parole est donnée à la présidente qui rappelle que le SPUQ a toujours l'intention de célébrer le 50^e anniversaire de sa création. Il est possible que les festivités se tiennent à l'automne, simultanément avec le dévoilement des nouveaux logo et site Web pour lesquels les chantiers sont en branle depuis plus d'un an.

La présidente mentionne que le 22 avril est consacré au Jour de la Terre. À cet effet, elle invite les membres à emprunter des bannières à l'effigie du SPUQ et à rejoindre la manifestation, même si le Comité exécutif devra s'en absenter puisqu'il assistera au Conseil fédéral de la FQPPU.

Événement sur le syndicalisme

Dans le cadre des réflexions et activités du 50^e du SPUQ, en collaboration avec la revue *À Babord* et le regroupement « Lutte commune », sous l'égide du professeur Michel Lacroix, qui s'y est beaucoup investi, nous vous proposons des journées de discussions sous le thème « Où en est le syndicalisme ». Fait exceptionnel, cet événement réunit les représentant.e.s de huit centrales syndicales autour d'une même table. Ce événement se tiendra le vendredi 28 avril et le samedi 29 avril à l'UQAM.

La présidente interpelle les membres sur la solidarité et le rapport de force à construire en vue des négociations. L'Assemblée générale extraordinaire à venir sera le lieu pour finaliser les demandes syndicales et discuter de la composition du Comité de mobilisation.

Enfin, en cours de réunion, la présidente a reçu une réponse à la demande d'information qu'elle avait soumise à la vice-rectrice à l'Administration et aux finances et au vice-recteur au Développement humain et organisationnel, à la suite de leur communiqué sur la PSG (Politique salariale du gouvernement), quant au moment prévu de son versement. La réponse apporte une précision par rapport au texte du communiqué, soit que le versement, en deux moments, devrait être complété d'ici la fin du mois de juin.

Henriette Bilodeau ajoute un dernier point afin de rappeler aux professeur.e.s qu'on sollicite leur participation pour un projet de recherche en cours. Présenté aux membres lors de la dernière Assemblée générale extraordinaire, ce projet, en partie financé par la FP-CSN, vise à documenter la réalité du corps professoral relativement à leur enseignement en contexte de pandémie. Une invitation a été envoyée pour créer des groupes de discussion spécifiquement à l'UQAM, et la date a été repoussée au 29 avril. Les personnes désirant participer à ce sondage peuvent consulter le lien sur le site du SPUQ.

À la demande de Saidatou Dicko, on observe une minute de silence pour les personnes qui meurent en zone de guerre.

Levée de l'assemblée à 13 h 30

La présidente,

La secrétaire générale,

Geneviève Hervieux

Catherine Gosselin

Liste des documents présentés (Assemblée générale du SPUQ, jeudi 21 avril 2022)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2020-2021, tenue le 29 avril 2021
3. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2021-2022 »
4. Deloitte, États financiers du SPUQ (31 mars 2022)
5. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022
6. SPUQ, Dons et appuis 2021-2022
7. SPUQ, projet de résolution : « Rapport des vérificateurs »
8. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023
9. SPUQ, projet de résolution : « Prévisions budgétaires 2022-2023 »
10. SPUQ, projet de résolution : « Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2022-2023 »
11. SPUQ, projet de résolution : « Rapport de la représentante, des représentants du corps professoral aux instances de l'UQAM »
12. SPUQ et Secrétariat des instances : « Liste officielle des candidatures »
13. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif
14. SPUQ, projet de résolution : « Motions de remerciements »

Annexe 1– **RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Cela fera bientôt un an que vous m’avez accordé votre confiance pour assumer la présidence du SPUQ. L’Assemblée générale statutaire nous permet de tracer annuellement un bilan de ce qui s’est fait au cours de l’année et de rendre compte au corps professoral, aux collègues, des réalisations du SPUQ. Ce travail est d’abord celui, acharné, du Comité exécutif tout entier, un travail d’équipe où se côtoient des nouvelles personnes (Frédéric Fournier, Martin Gallié, Maryvonne Merri, MB) et d’autres officiers d’expérience, ce qui m’a permis de compter sur un équilibre pour apprendre dans ces nouvelles fonctions. C’est en ce sens qu’il leur revient de prendre la parole, puisqu’ils et elles sont les actrices et acteurs centraux de nos actions quotidiennes et de nos discussions avec la direction, mais aussi le visage plus intime des membres du Comité exécutif à qui vous parlez et avec qui vous développez un lien de confiance dans les situations d’accompagnement individuel.

Tracer un portrait des activités de la présidence n’est pas aisé, et je m’en voudrais de vous faire une liste exhaustive des dossiers, nombreux et complexes, qui s’apparenterait à une longue liste d’activités. La présidence du SPUQ doit s’assurer de faire fonctionner nos instances syndicales : partant des plus récentes Assemblées générales spéciales d’avril dernier, en passant par les six rencontres du Conseil syndical et les rencontres de concertation avec les membres de la Sous-commission des ressources, de la Commission des études et du Conseil d’administration, puis par les dix réunions du Conseil exécutif jusqu’au Comité exécutif hebdomadaire, soit un nombre incalculable de sessions zoom! Comme vous toutes et tous, je suppose...

Certains dossiers se déroulent sur une longue durée : c’est le cas pour un litige entre le SPUQ et l’UQAM concernant la clause 28.09, dont les événements se sont passés entre 2013 et 2016, au moment de la négociation de la convention collective. En mai dernier, une sentence a été rendue par l’arbitre de grief M^e Lamy ordonnant à l’UQAM de verser l’entièreté des salaires et le remboursement des sommes dues ainsi que les intérêts aux professeurs visés par cette clause qui a été jugée discriminatoire en fonction de l’âge. Elle ordonnait cependant au SPUQ de déboursier une portion des honoraires professionnels des avocats externes d’un grand cabinet ayant travaillé dans ce grief pour la partie patronale. Afin de mettre un terme à cette saga, le SPUQ n’a pas souhaité contester cette décision, malgré des frais élevés, afin que les professeur.e.s engagé.e.s dans cette longue poursuite judiciaire puissent enfin voir l’aboutissement de ce dossier. Coup de théâtre cependant, le 23 juin, l’UQAM a demandé un sursis d’exécution de la sentence et décidé de contester la décision de M^e Lamy en Cour supérieure. En octobre, la Cour supérieure a rendu son jugement à l’égard de la portion concernant la demande de sursis de paiement, qui a été refusé à l’UQAM, intimant alors à l’UQAM de cesser les compressions salariales et de verser les sommes dues aux professeur.e.s. Toutefois, la seconde partie du litige ne sera entendu sur le fond – la question de la discrimination en fonction de l’âge – qu’en février 2023, à moins que l’UQAM ne se retire de cette poursuite d’ici là.

La mission centrale du SPUQ cette année, qui s’ajoutait à la situation de crise pandémique, a été (puisque, je le rappelle, le 31 mai, notre convention collective viendra à échéance) d’élaborer le cahier des demandes syndicales : l’apport du Conseil exécutif a été précieux et remarquable, tout comme l’ont été les contributions des délégués syndicaux et celles, ponctuelles, des professeur.e.s par leur participation aux consultations sous la formule zoom-12 h-14 h ou par leur correspondance nous indiquant des améliorations à apporter à notre convention collective. Cela signifie, vous devez vous en douter, d’être à l’écoute des soucis, des demandes, des coups de gueule, des intérêts des uns et des besoins des autres au travers des réalités diverses. Nous sommes 1156 professeurs. C’est un grand nombre à rallier sous une même voix forte et unie – je ne suis pas surprise qu’il nous arrive d’être en désaccord parfois; le contraire serait inquiétant – et, paradoxalement, c’est aussi bien peu de membres pour accomplir de manière satisfaisante l’étendue de nos rôles d’universitaires dans un contexte inhabituel, au sein d’une institution qui se veut collégiale et dont les services à la collectivité tels que les directions de programmes et de départements ont été surtaxés et sont peu reconnus.

Somme de travail exigée en période de pandémie

Il nous a fallu, à toutes et tous, être solidement accroché.e.s à un idéal professoral pour traverser l'année que nous venons de vivre. Pandémie et xième vague, vaccin-pas-vaccin, Delta, Omicron, BA.2 : l'année a été ponctuée d'un vocabulaire autour du virus de la COVID-19 qui s'est intégré à nos vies professionnelles comme personnelles. Non sans conséquences. Non sans souffrance. Non sans ouvrir, aussi, des pistes de réflexions et de solutions qui se sont imposées en raison de l'obligation de rebasculer momentanément dans l'enseignement en ligne. Les vice-présidences aborderont cet aspect tout à l'heure.

À l'aune de cette fin d'année marquée à nouveau par des incertitudes et des bouleversements importants, tel que le nouveau projet de loi 32 de la CAQ sur la liberté universitaire, les grèves étudiantes du mois d'avril et la quasi-grève des chargé.e.s de cours, on espérerait pouvoir simplement terminer la session doucement et sentir une relative accalmie, ou à tout le moins une diminution de la perpétuelle liste des choses à faire avant la session d'été, et, secrètement, peut-être avoir le luxe de pouvoir faire fi des mesures sanitaires encore en vigueur dont on n'a plus tellement envie de tenir compte; espérer un retour à la normale. Sans penser à la guerre, à la crise climatique ou aux fractures sociales qui ont pris place dans notre monde.

Mais ce n'est pas possible. Le contexte mondial est instable, et la COVID-19, toujours là. Il nous faut apprendre à « vivre avec » comme on nous le dit, ce qui fait de cette situation pandémique, dite exceptionnelle, une nouvelle norme, une situation de gestion de crise perpétuelle qui finit par être un mode de fonctionnement. Or, être toujours en processus d'adaptation ne nous permet plus de penser collectivement aux ajustements requis dans l'organisation de notre travail et de nos vies. En pensant à l'épuisement au travail qui est devenu la norme dans le monde universitaire avant même la pandémie, je me demande quelle sera la prochaine norme à venir bousculer l'avenir de la mission universitaire que nous incarnons en endossant notre rôle de professeur... Nous savons pourtant qu'il n'y aura pas de retour en arrière possible pour rattraper le « retard » dans notre recherche, notre enseignement ou notre engagement dans les services à la collectivité des deux dernières années.

Et cela a des impacts, actuels et futurs. Les impacts se sont fait sentir dans toute la communauté de l'UQAM, et vous le voyez dans vos départements sous différentes formes : congés de maladie, décès, retraite prématurée, démission, relations tendues, langage parfois agressif, climat compétitif ou malsain dans certaines facultés, surutilisation du BIPH ou des mécanismes de plaintes via les politiques ou les règlements... Ce sont là les des symptômes du profond malaise actuel de l'institution.

Le recours à outrance, par la direction, aux politiques, règlements ou avis juridiques, illustre à quel point l'écart se creuse entre la réalité vécue dans notre activité professorale et le regard que pose l'administration sur nos besoins ou demandes comme professeur.e. En outre, cela alimente une bureaucratie institutionnelle couteuse financièrement, humainement et temporellement, qui ne peut se substituer à la délibération collégiale et à la discussion, qui sont essentielles.

D'où la nécessité, pour le SPUQ, de solliciter votre parole et votre contribution, malgré le constat que toutes et tous ont besoin de répit. Pour contribuer activement, il n'y a pas de solutions miraculeuses : il faut décider de mettre ses énergies à participer à nos instances, aux comités; participer aux AG – comme celles, spéciales, du mois de mai – qui portent nos demandes syndicales et établissent une prise de position collective et garder intacte notre capacité à nous indigner lorsque l'administration privilégie l'obéissance et la hiérarchie verticale au détriment de la collaboration et de la co-gestion.

Un appel au sens du collectif

« J'ai mal à ma collectivité » est l'une des phrases entendues cette année qui m'a le plus interpellée puisqu'elle est à la fois révélatrice d'une déception ou d'une tristesse et du désir de renouer avec cet esprit de collectivité qui fait de l'UQAM une université ancrée dans la communauté et la caractérise depuis 51 ans : privilégier les rencontres, faire place à autrui, inclure les étudiant.e.s

dans la co-gestion, apprendre à faire des compromis, revendiquer sa différence, bref, rendre accessible les études universitaires à la population, au sens large de la mission universitaire et spécifiquement de la loi de l'UQ.

Par ailleurs, cet appel à la dimension collective et à la solidarité s'exerce également, pour la présidence, hors des murs de l'UQAM, en participant aux regroupements avec d'autres collègues du monde universitaire : par le biais de la TPU, auprès du ministère de l'Enseignement supérieur pendant la pandémie, par notre présence au secteur éducation de la FP-CSN, et aussi à la FQPPU, qui tient d'ailleurs un Conseil fédéral en ce moment même. Nous nous ferons évidemment un devoir de rejoindre nos collègues (à la fin de notre assemblée) afin de pouvoir, notamment, contribuer à la prise de position collective lors des audiences gouvernementales sur le projet de loi n° 32 qui sera certainement un dossier de taille à suivre.